



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 15 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE AUPRÈS DE L'OFFICE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (ORPAL)

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boigontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INDIVIDUELLE AUPRÈS DE L'OFFICE DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE (ORPAL)

Rapporteur : Laurent Paviot

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L512-6 à L512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des agents des collectivités territoriales,

Considérant que l'ORPAL (Office des retraités et des personnes de l'agglomération lavalloise) a demandé à la ville de Laval la mise à disposition d'un agent, à temps plein, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, afin d'exercer les fonctions d'animateur,

Qu'une convention de mise à disposition doit être établie à cet effet entre la ville de Laval et l'ORPAL,

Que l'agent concerné a donné son accord sur la convention ci-jointe,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Laval, à temps plein, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, auprès de l'Office des retraités et des personnes de l'agglomération lavalloise (ORPAL), est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de mise à disposition afférente avec l'ORPAL, ainsi que tout avenant et document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault